



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2023, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Absence non motivée :

Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5

Sont également présents :

Madame VALÉRIE GILLE, Directrice générale, greffière trésorière
Madame France Brassard, Greffière-trésorière adjointe
France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2023-05-070 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
 - 3.1 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 13 avril 2023
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisées
 - 5.2 Contribution financière association diabète Haute Côte-Nord
 - 5.3 Correction calendrier séances ordinaires du conseil 2023
 - 5.4 Représentation vente pour taxes
 - 5.5 Formation archives municipales
 - 5.6 Signature acquisition rue Bouchard
 - 5.7 Adoption convention collective - reporté
 - 5.8 Révision politique salariale
 - 5.9 Entente intermunicipale relative à la gestion d'un système de gradins extérieurs
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Appel d'offre sciage de bordures en béton
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs – Tourisme
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme – développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
 - 16.1 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance
 - 17.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose un document au Conseil municipal

A. Examen de l'état du rôle d'évaluation

2023-05-071 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2023-05-072 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois d'avril 2023 totalisant 57 736.11\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 137 046.28 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles d'avril 2023, totalisant 57 736.11 \$ et les comptes fournisseurs totalisant 137 046.28 \$.

2023-05-073 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE CÔTE-NORD

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2

QUE le Conseil autorise un don de 50\$ pour le MARCHÉ-O-DON de l'Association diabète Haute-Côte-Nord pour son 11e événement qui se tiendra le 24 juin 2023.

2023-05-074 CORRECTION CALENDRIER SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil modifie le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2023 en modifiant la date du 7 juillet 2023 pour le 6 juillet 2023.

2023-05-075 REPRÉSENTATION VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE ce Conseil a donné ordre au greffier-trésorier et directeur général de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil désigne la directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le jeudi 8 juin 2023 à 10 heures, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

2023-05-076 FORMATION ARCHIVES MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4

QUE le Conseil autorise le personnel concerné à suivre la formation de Documentik concernant les archives municipales au montant de 450 \$ + taxes.

2023-05-077 SIGNATURE ACQUISITION RUE BOUCHARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive souhaite régulariser les actes de propriétés de la rue Bouchard ;

ATTENDU QUE la résolution 20-04-3690 a mandaté M. Jean Roy, arpenteur géomètre, afin de préparer un plan de remplacement concernant les lots 3 808 098 et 3 809 213 du cadastre du Québec dans le dossier de la rue Bouchard ;

ATTENDU QUE les nouveaux lots représentant la rue Bouchard sont maintenant les lots 6 376 096 et 6 376 756 ;

ATTENDU QUE ces les lots, 6 376 096 et 6 376 756 sont vendus à la Municipalité pour la somme de 1\$ chacun ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le Conseil mandate Me Denis Turcotte pour les procédures concernant ce dossier.

QUE le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents se rapportant au dossier.

ADOPTION CONVENTION COLLECTIVE

QUE le Conseil reporte l'adoption de la convention collective du syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Longue-Rive (FISA) pour 2022-2026.

2023-05-078 RÉVISION POLITIQUE SALARIALE

ATTENDU QUE depuis le 1er mai 2023, le salaire minimum est de 15.25 \$/heure ;

ATTENDU QUE la politique salariale doit respecter le salaire minimum ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

QUE le Conseil municipal adopte la modification de la classe d'emploi 1 selon les modalités suivantes:

échelon 1: 15.25 \$

échelon 2: 15.96 \$

échelon 3: 16.66 \$

échelon 4: 17.37 \$

échelon 5 : 18.08 \$

échelon 6 : 18.78 \$

échelon 7: 19.49 \$

échelon 8: 20.20 \$

2023-05-079 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION D'UN SYSTÈME DE GRADINS EXTÉRIEURS

ATTENDU l'entente intervenue en mars 2020 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, permettant la conclusion d'une entente intermunicipale entre la MRC et les Municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier, dont l'objet est la mise en commun d'un système de gradins extérieurs afin de permettre aux municipalités/ville participantes d'organiser différentes activités et événements extérieurs ;

ATTENDU QUE la MRC a procédé seule à l'acquisition dudit système de gradins extérieurs ;

ATTENDU QUE la moitié du coût total de l'acquisition a été financé par le biais d'une aide financière versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente intervenue en mars 2020 entre la MRC et ledit ministère dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC désire mettre le système de gradins extérieurs à la disposition des municipalités/ville participantes et organismes (OBNL) de son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes sera responsable d'assurer la gestion dudit système pour une période initiale de cinq (5) ans, étant entendu que celui-ci y sera entreposé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités/ville participantes désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale encadrant la gestion du système de gradins ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal de Longue-Rive autorise la signature de l'entente intermunicipale relative à la gestion d'un système de gradins extérieurs avec les municipalités / villes participantes ainsi que la MRC.

QUE le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents se rapportant au dossier.

2023-05-080 APPEL D'OFFRES SCIAGE DE BORDURES EN BÉTON

ATTENDU la vente de deux terrains sur la rue Raymond-Marie-Gagnon ;

ATTENDU qu'il y a des bordure en béton sur la rue Raymond-Marie-Gagnon ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise un appel d'offres de service sur invitation pour des travaux de sciage de bordure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h10, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à

l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h35.

2023-05-081 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h35.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 12

Donald Perron, maire

Valérie Gille, directrice générale greffière-trésorière